



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2023 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 30 + 3	
Votants	: 45	
Convocation et affichage	: 21/09/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Jérémy FRAYSSE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET, Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Laurence DUMAS), Clément CHAPEL (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Yves FRAYSSE (pouvoir à Hugo BIOLLEY), Christian MASSOLA (pouvoir à Thierry LERMET), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Patrick OLAGNE (pouvoir à Martine OLLIVIER), René SABATIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Cécilia FARRE, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

**CC-2023-275 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - LEADER -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGAMMATION
LEADER ARDECHE 2023-2027**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen financé par le FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement de l'Economie Rurale) destiné à dynamiser les territoires ruraux. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes en matière de développement local.

ARCHE Agglo a déposé avec les 17 EPCI et le Parc Naturel des Monts d'Ardèche un dossier auprès de la Région pour porter le futur programme de développement rural LEADER ARDECHE 2023-2027 en décembre 2022.

Par courrier en date du 5 mai dernier, la région nous a confirmé la sélection de notre Groupement d'Actions Locales Auvergne-Rhône-Alpes – ARDECHE.

Il convient à présent d'une part de finaliser les modalités de conventionnement avec les territoires pour un passage en Commission Permanente de la Région le 29 septembre prochain et d'autre part de mettre en place la gouvernance par l'installation du Comité de Programmation.

Le choix de l'organe délibérant peut se porter sur tout conseiller communautaire ou municipal du territoire.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, au scrutin secret, sauf accord unanime des conseillers en faveur d'un scrutin ordinaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants ainsi que les articles L.5711-1 et suivants,

VU la délibération n°BC-2022-11 du 01/12/2022 portant sur le soutien préparatoire de la candidature LEADER 2023-2027,

VU la sélection du GAL Auvergne-Rhône-Alpes-ARDECHE par courrier de la Région le 5 mai 2023,

CONSIDERANT que le Comité de programmation est constitué d'un collège public et d'un collège privé ;

CONSIDERANT que le collège privé sera composé de 22 membres titulaires et autant de suppléants et que les partenaires identifiés seront sollicités en lien avec les fiches actions clefs de notre programme :

- ✓ Redynamiser les centralités via des démarches participatives et innovantes,
- ✓ Renforcer l'image d'authenticité et d'excellence du territoire à travers un développement touristique durable,
- ✓ S'appuyer sur les potentiels locaux et renforcer les coopérations entre les acteurs socioéconomiques du territoire.

CONSIDERANT que le collège public est constitué, des représentants des EPCI, des anciens GAL et de la région soit 21 membres titulaires et autant de suppléants ;

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo doit désigner ses représentants ;

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo bénéficie de 2 sièges titulaires (1 en tant qu'EPCI membre et 1 en tant qu'ancienne structure porteuse d'un GAL) et de 2 sièges suppléants ;

CONSIDERANT que Monsieur le Président propose la candidature de: Christian Massola et Thierry Lermet (titulaires) et de Simon Plenet et Maryanne Bourdin (suppléants), et demande aux conseillers communautaires intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer d'autres candidats.

CONSIDERANT que Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ELIT la liste des représentants titulaires et suppléants d'Annonay Rhône Agglo au Comité de Programmation de Groupement d'Actions Locales Auvergne-Rhône-Alpes – ARDECHE

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christian MASSOLA	Madame Maryanne BOURDIN
Monsieur Thierry LERMET	Monsieur Simon PLENET

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

Fait à Davézieux le : 02/10/23
Publié le : 05/10/23
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230928-43062-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET